

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1555

17 juin 2014

### SOMMAIRE

Global Blue Investment & Co S.C.A. ....	74603	Saint Fiacre S.à r.l. ....	74598
Global Blue Management & Co S.C.A. ...	74608	Samanco S.A., SPF .....	74597
I Bronzi S.à r.l. ....	74611	Samarc S.A. ....	74598
Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l. .....	74613	Santander Asset Management Luxem- bourg S.A. ....	74598
Infracapital F1 S.à r.l. ....	74624	Satago .....	74598
Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à r.l. ....	74631	Savelec S.A. ....	74596
L'immobilière Baldauff S.A. ....	74615	Schroedinger Inv. S.A. ....	74600
Lowi - Bau G.m.b.H. ....	74595	Senoufo S.A., SPF .....	74639
M8 agence de publicité S.A. ....	74626	Sesterce Investments S.A. ....	74600
Mainio Vire S.à r.l. ....	74596	Siewit S.A. ....	74601
Maria Property Investments S.à r.l. ....	74595	Sigma Holding S.A. ....	74599
Misys Europe .....	74605	Sigma Holding S.A. ....	74599
Monterey Business Center S.A. ....	74594	Sinvest S.A. ....	74600
Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ...	74617	S.I.P. Investments S.A. ....	74602
MP1 invest s.a. ....	74620	Société de Participation Financière Italmo- biliare S.A. ....	74597
MRBC S.à r.l. ....	74594	Société Immobilière Steinfort .....	74602
M.V.H. S.A. ....	74596	Socoma Participation S.A. ....	74600
Oribapru SCI .....	74635	SOGEP spf S.A. ....	74601
Polaris Finance Co S.à r.l. ....	74637	Sol & Style S.à r.l. ....	74601
Premier Décembre Investissements S.A. .....	74595	Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l. ...	74600
Q.Y S.à r.l. ....	74594	SpotRTM 1 .....	74598
Ranyq .....	74602	S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Partici- pation Financière) .....	74602
Reinvest Finance Ltd .....	74603	Stam Re III .....	74596
Richet S.A. Gestion Immobilière .....	74594	Stemel Holding S.A. ....	74599
Rimosa S.A. ....	74595	STE S.A. ....	74599
R.L.E. S.à r.l. ....	74594	STE S.A. ....	74599
Romanée Invest S.A. ....	74640	Tempus Holdings B S.à r.l. ....	74601
S.A.B. Lux Sàrl .....	74602	VASCONI ARCHITECTES BY THOMAS SCHINKO .....	74601
Sadovaya Group S.A. ....	74597		
Safe IP S.A. ....	74597		

**MRBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4046 Esch-sur-Alzette, 30, Cité Joseph Brebsom.  
R.C.S. Luxembourg B 184.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2014053208/14.

(140060758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Monterey Business Center S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 58.166.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053206/9.

(140061156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Q.Y S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3861 rue de Noertzange, 155, rue de Noertzange.  
R.C.S. Luxembourg B 178.168.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014053276/10.

(140060330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**R.L.E. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3514 Dudelange, 170, route de Kayl.  
R.C.S. Luxembourg B 159.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour R.L.E S.à r.l*

Référence de publication: 2014053279/10.

(140060799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Richet S.A. Gestion Immobilière, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.  
R.C.S. Luxembourg B 63.513.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053298/11.

(140061064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Lowi - Bau G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3332 Fennange, 92A, rue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 22.271.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014053167/9.  
(140061321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Maria Property Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 150.411.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 février 2014.  
SG AUDIT SARL  
Référence de publication: 2014053179/11.  
(140061297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Premier Décembre Investissements S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 134.323.

*Extrait du Rapport de la Réunion du Conseil d'Administration tenue à 08.15 heures le 04 avril 2014*

*Extrait des résolutions prises:*

Après discussion pleine et entière,

1. Le Conseil d'Administration constate que le siège social de la société a été transféré du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en date du 02 avril 2014.

Référence de publication: 2014053248/12.

(140060467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Rimosa S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 75.418.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 avril 2014 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

\* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

\* Mme Geneviève BLAUEN-ARENDT, administrateur de sociétés,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg

- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes sortant, M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2019.

- M. Thierry TRIBOULOT, employé privé, né le 2 avril 1973 à Villers-Semeuse (France), avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé à la fonction d'administrateur de la Société en remplacement de M. Fernand HEIM, démissionnaire, avec effet immédiat. Son mandat expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2019.

- M. Marc SCHMIT a été nommé Président du Conseil d'Administration avec effet immédiat.

Pour extrait conforme  
SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2014053299/22.

(140060866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Mainio Vire S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.012.510,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 161.557.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 9 avril 2014 les décisions suivantes:

- Nommer Madame Candida Morley demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres (Royaume-Uni) en tant que gérante de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Révoquer Monsieur Julian Barenfanger de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.
- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Philipp Schwalber

Mme Candida Morley

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2014053177/20.

(140061173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**M.V.H. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1461 Luxembourg, 27, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 102.840.

—  
Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L - 1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014053174/14.

(140061102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Stam Re III, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.144.

—  
Il est porté à la connaissance des tiers que Monsieur Luca Gallinelli, Gérant de la Société a démissionné de son mandat avec effet au 9 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053369/10.

(140060595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Savelec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 14, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.425.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053343/10.

(140060424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Samanco S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 168.354.

*Extrait des décisions du Conseil d'Administration du 9 janvier 2014*

Le Conseil d'Administration a décidé de racheter 18.000 actions Samanco S.A., SPF.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014053335/10.  
(140060553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Safe IP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.  
R.C.S. Luxembourg B 175.403.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFE IP SA  
Société Anonyme

Référence de publication: 2014053333/11.  
(140060452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Sadovaya Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 153.489.

*Extrait des décisions prises par l'assemblée des actionnaires tenue en date du 3 mars 2014*

1. M. Eriks MARTINOVSKIS a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 31 décembre 2013.
2. M. Douwe TERPSTRA a démissionné de son mandat de gérant B, avec effet au 31 décembre 2013.
3. M. Sergiy STETSURIN, né à Voskresensk (Russie), le 11 août 1957, demeurant à Mariya Ulianova str.55, appt.38, Donetsk, Ukraine, 83017 a démissionné de son mandat de gérant A avec effet au 31 décembre 2013 et a été nommé comme gérant B pour une durée déterminée jusqu'à la fin de la réunion des actionnaires générales statutaires de 2015.

Luxembourg, le 9 avril 2014.  
Pour extrait et avis sincères et conformes  
Pour SADOVAYA GROUP S.A.  
Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014053332/17.  
(140060876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.  
R.C.S. Luxembourg B 66.494.

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 27 février 2014.*

*Résolution:*

Le conseil d'administration prend connaissance et accepte les démissions de Monsieur Carlo Bruno et de Monsieur Vincent Thill de leur poste d'administrateur de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société de Participation Financière Italmobiliare S.A  
Société Anonyme  
Signatures  
Président du ...

Référence de publication: 2014053319/16.  
(140060936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**SpotRTM 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 158.826.

Les comptes annuels révisés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053324/10.

(140060400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Samarc S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 166.246.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053336/9.

(140061020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Saint Fiacre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6753 Grevenmacher, 44D, route de Machtum.

R.C.S. Luxembourg B 146.700.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014053334/14.

(140060675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Satago, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 30, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 179.824.

**RECTIFICATIF**

Le rectificatif au comptes annuels au 31.12.2013 publié en date du 02/04/2014 sous référence L140054946 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053342/11.

(140060719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Santander Asset Management Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.043.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053316/10.

(140060461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**STE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 89.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053371/9.

(140061146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Stemel Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 39.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053372/9.

(140061270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**STE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 89.264.

**EXTRAIT**

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 14 avril 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Sébastien Coyette
- Madame Marie-Anne Back
- Monsieur Denis Brever
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2020.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014053370/18.

(140061145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Sigma Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 143.745.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053355/9.

(140061142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Sigma Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 143.745.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053356/9.

(140061143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Schroedinger Inv. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 63.539.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053344/9.

(140061140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Sinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 129.635.

*Extrait du Rapport de la Réunion du Conseil d'Administration tenue à 18.00 heures le 02 avril 2014*

*Extrait des résolutions prises:*

Après discussion pleine et entière,

1. Le Conseil d'Administration constate que le siège social de la société a été transféré du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> avril 2014.

Référence de publication: 2014053357/12.

(140060463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Socoma Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3895 Foetz, 7, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 5.671.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour SOCOMA PARTICIPATION S.A.  
FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA*

Référence de publication: 2014053359/11.

(140060417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 165.424.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Extrait sincère et conforme*

*Sonoria Finance (Luxembourg) S.à r.l.*

Référence de publication: 2014053365/11.

(140060850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Sesterce Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 86.452.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2014.

*SG AUDIT SARL*

Référence de publication: 2014053350/11.

(140061009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---



**Sol & Style S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4974 Dippach, 3, rue de Holzem.

R.C.S. Luxembourg B 110.827.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053363/9.

(140060722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**SOGEP spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 162.544.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053362/9.

(140060251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Tempus Holdings B S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 148.131.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Référence de publication: 2014053385/10.

(140060430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Siewit S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 35.492.

Le bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014053354/14.

(140060672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**VASCONI ARCHITECTES BY THOMAS SCHINKO, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6944 Niederanven, 22, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 165.825.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2014053426/12.

(140060310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**S.I.P. Investments S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 57.856.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014053313/9.

(140061263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**S.A.B. Lux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.090.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014053312/10.

(140061219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière), Société Anonyme.**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 49, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 90.969.

Le bilan au 31.12.2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2014053315/14.

(140061042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Société Immobilière Steinfort, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Steinfort, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 68.743.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des Sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2014053321/11.

(140061062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Ranyq, Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 91, rue du Cents.

R.C.S. Luxembourg B 142.940.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Référence de publication: 2014053287/10.

(140060669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

---

**Reinvest Finance Ltd, Société Anonyme.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 9, boulevard Dr Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 129.634.

*Extrait du Rapport de la Réunion du Conseil d'Administration tenue à 18.00 heures le 08 avril 2014*

*Extrait des résolutions prises:*

Après discussion pleine et entière,

1. Le Conseil d'Administration constate que le siège social de la société a été transféré du 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg au 9, Boulevard Dr Charles Marx, L-2130 Luxembourg, en date du 03 avril 2014.

Référence de publication: 2014053294/12.

(140060464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

**Global Blue Investment & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.  
R.C.S. Luxembourg B 169.358.

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND FOURTEEN,

ON THE THIRTY-FIRST DAY OF THE MONTH OF MARCH,

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Joseph Osness Howard, with professional address at 65, Grosvenor Street, Broadbent House, W1K 3JH London, United Kingdom, acting as delegate of the Board of Managers of Global Blue Investment GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by deed of Me Blanche Moutrier, notary, on 12<sup>th</sup> June 2012 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1539 on 20<sup>th</sup> June 2012, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 169.309, (the "GP"), acting as manager (associé commandité) of Global Blue Investment & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary, on 12<sup>th</sup> June 2012 published in Mémorial number 1544 on 20<sup>th</sup> June 2012, the articles of incorporation of which having been amended for the last time by deed of the undersigned notary on 30<sup>th</sup> August 2012, published in Mémorial number 2432 on 29<sup>th</sup> October 2012, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with RCS under number B 169.358, (the "Company"),

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the GP dated 31 March 2014 (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) On 31 March 2014, pursuant to the Delegate Decision, the Company has increased its share capital by an amount of forty-two thousand seven hundred thirty-eight euro and twenty cents (EUR 42,738.20) and issued four hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-two (427,382) fully paid Ordinary Shares of different Classes of a nominal value of ten Euro cents (€0.10) (namely forty-two thousand seven hundred thirty-nine (42,739) Ordinary Shares issued in each of the classes A to B and forty-two thousand seven hundred thirty-eight (42,738) in each of classes C to J) under its authorised unissued share capital, for a total issue price of two million two hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-six Euro (€2,226,886) to the subscribers set forth in the Delegate Decision through the conversion of two million two hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-six (2,226,886) convertible preferred equity certificates (obligations préférentielles convertibles) issued by the Company for a total conversion value of two million two hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-six Euro (€2,226,886), an amount equal to the nominal value of the shares so issued having been allocated to the share capital and the balance to the freely available share premium.

(II) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of forty-two thousand seven hundred thirty-eight euro and twenty cents (EUR 42,738.20) by the issue of a total of four hundred twenty-seven thousand three hundred eighty-two (427,382) Ordinary Shares of different Classes in the Company as set forth above, and article 5.1.2 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

" 5.1.2. The issued capital of the Company is set at six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one Euro and ninety cents (EUR 626,461.90) represented by one (1) fully paid Management Share and six million two hundred sixty-four thousand six hundred eighteen (6,264,618) fully paid Ordinary Shares of Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J as follows:

- six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one (626,461) Class A Shares;
- six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-two (626,462) Class B Shares;
- six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one (626,461) Class C Shares;

- six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one (626,461) Class D Shares;
  - six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-one (626,461) Class E Shares;
  - six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-two (626,462) Class F Shares;
  - six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-two (626,462) Class G Shares;
  - six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-two (626,462) Class H Shares;
  - six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-two (626,462) Class I Shares; and
  - six hundred twenty-six thousand four hundred sixty-four (626,464) Class J Shares;
- Each Share has a nominal value of ten Euro cent (€0.10).”

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,600.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'AN DEUX MILLE QUATORZE,

LE TRENTE-ET-UNIÈME JOUR DU MOIS DE MARS,

par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redangesur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

M. Joseph Osness Howard, ayant son adresse professionnelle au 65, Grosvenor Street, Broadbent House, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni, agissant en qualité de délégué du Conseil de Gérance de Global Blue Investment GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 12 juin 2012 en vertu des lois du Luxembourg suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1539 du 20 juin 2012, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés (le «RCS») sous le numéro B 169.309, (le «GP»), agissant en qualité d'associé commandité de Global Blue Investment & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée le 12 juin 2012 suivant acte reçu de Maître Blanche Moutrier, notaire, publié au Mémorial numéro 1544 du 20 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 30 août 2012 suivant acte reçu du notaire soussigné, publié au Mémorial numéro 2432 du 29 octobre 2012, dont le siège social est situé au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 169.358, (la «Société»),

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué du GP du 31 mars 2014 (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec celui-ci, et a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) Le 31 mars 2014, conformément à la Décision du Délégué, la Société a augmenté son capital social d'un montant de quarante-deux mille sept cent trente-huit euros et vingt centimes (42.738,20 EUR) et a émis quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-deux (427.382) Actions Ordinaires entièrement libérées de différentes Classes d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €) (à savoir quarante-deux mille sept cent trente-neuf (42.739) Actions Ordinaires émises dans chacune des classes A à B et quarante-deux mille sept cent trente-huit (42.738) dans chacune des classes C à J) dans les limites de son capital autorisé non émis, pour un prix total d'émission de deux millions deux cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-six euros (2.226.886 €) aux souscripteurs indiqués dans la Décision du Délégué par la conversion de deux millions deux cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-six (2.226.886) obligations préférentielles convertibles émises par la Société pour une valeur totale de conversion de deux millions deux cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-six euros (2.226.886 €), un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises ayant été affecté au capital social et le solde, à la prime d'émission librement disponible.

(II) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de quarante-deux mille sept cent trente-huit euros et vingt centimes (42.738,20 EUR) par l'émission d'un total de quatre cent vingt-sept mille trois cent quatre-vingt-deux (427.382) Actions Ordinaires de différentes Classes dans la Société tel qu'indiqué ci-dessus, et l'article 5.1.2 des statuts de la Société a été modifié pour avoir la teneur suivante:

« **5.1.2.** Le capital émis de la Société est fixé à six cent vingt-six mille quatre cent soixante et un euros et quatre-vingt-dix centimes d'euro (626.461,90 EUR) représenté par une (1) Action de Commandité intégralement libérée et six millions deux cent soixante-quatre mille six cent dix-huit (6.264.618) Actions Ordinaires intégralement libérées de Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I, et J comme suit:

- six cent vingt-six mille quatre cent soixante et une (626.461) Actions de Classe A;

- six cent vingt-six mille quatre cent soixante-deux (626.462) Actions de Classe B;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante et une (626.461) Actions de Classe C;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante et une (626.461) Actions de Classe D;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante et une (626.461) Actions de Classe E;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante-deux (626.462) Actions de Classe F;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante-deux (626.462) Actions de Classe G;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante-deux (626.462) Actions de Classe H;
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante-deux (626.462) Actions de Classe I; et
  - six cent vingt-six mille quatre cent soixante-quatre (626.464) Actions de Classe J;
- Chaque Action a une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société sont estimés à EUR 1.600,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent constat est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante et le notaire ont signé le présent acte.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/774. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014051766/127.

(140058980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

#### **Misys Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 287-289, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.354.

In the year two thousand fourteen, on the twenty-fifth of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Misys Europe", a Société Anonyme, having its registered office at 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register Luxembourg under section B number 55354, incorporated pursuant to a deed enacted by Maître Gérard LECUIT, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 8 July 1996, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (hereinafter referred to as the "Mémorial C") number 471 on 21 September 1996; the Articles of Association of which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by Maître Léonie GRETHEN, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg on 19 October 2011 published in the Mémorial C number 2936 on 1 December 2011.

The meeting is chaired by Sara LECOMTE, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Flora GIBERT, private employee professionally residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- Closed, the attendance list let appear that the one million eight hundred ninety six thousand eight hundred two (1,896,902) shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- The agenda of the meeting is the following:

74606

### Agenda

Change of the corporate object of the Company and subsequent amendment of article 4 (art.4) of its Articles of Association.

IV.- The entirety of the corporate share capital being present or represented at the present Meeting, the shareholders present or represented consider themselves as being validly convened, and therefore agree, to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Shareholders further confirm that all the documentation produced to the meeting has been put at their disposal within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

#### *Sole resolution*

The meeting decides to amend the corporate object of the Company and to subsequently amend article 4 of the Articles of Association so that as from now on it will read as follows:

“ **Art. 4.** The Corporate object of the Company is to engage in the business of Computer software, engineering, data processing, producers and consultant for banking, capital markets, lending, and enterprise risk and investment management

The purpose of the Company consists also in taking participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies; to acquire and run any securities and rights through participation, contribution, subscription, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them, to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The company can perform any importation and exportation transactions, wholesale and retail trade, all commercial, technical, financial, security or real estate transaction connected directly or indirectly to the above mentioned activity with a view to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require another business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.”

The objectives or other matters as laid out in the Articles of Association of the Company have not been amended or revoked.

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to one thousand Euro (EUR 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le vingt-cinq mars,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg,

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «Misys Europe», ayant son siège social à au 287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés\_Luxembourg sous section B numéro 55354, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg en date du 8 juillet 1996 publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») numéro 471 du 21 septembre 1996; et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivante acte reçu par Maître Léonie GRETHEN notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 octobre 2011 publié au Mémorial C numéro 2936 du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

L'assemblée est présidée par Sara LECOMTE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora GIBERT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:



I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les un million huit cent quatre-vingt-seize mille neuf cent deux (1.896.902) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

Changement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article quatre (Art. 4) de ses statuts.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

#### *Résolution unique*

L'assemblée décide de changer l'objet social de la Société et de procéder à la modification subséquente de l'article 4 de ses statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société a pour objet tous services en rapport avec l'étude, la conception et l'application de procédés, systèmes et programmes informatiques, de traitement de l'information, ainsi que l'activité de consultant pour des opérations bancaires, les marchés de capitaux, les prêts et les risques de l'entreprise et de la gestion d'investissements.

La société aura également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition et l'exploitation de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion, exploitation et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations d'import - export, le commerce de gros et de détail, ainsi que toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

À CONDITION TOUJOURS que la Société n'entre pas dans toute transaction qui pourrait constituer une activité réglementée du secteur financier ou qui requiert une autre licence professionnelle en vertu de la Loi Luxembourgeoise sans autorisation de droit en vertu de la Loi Luxembourgeoise.»

#### *Frais et dépense*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent à environ mille Euro (EUR 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française.

Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: S. LECOMTE, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 27 mars 2014. Relation: LAC/2014/14224. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014051917/131.

(140059337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Global Blue Management & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 169.360.

In the year two thousand and fourteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared

Mr Joseph Osnoss Howard, with professional address at 65, Grosvenor Street, Broadbent House, W1K 3JH London, United Kingdom, acting as delegate of the Board of Managers of Global Blue Management GP S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated under the laws of Luxembourg by deed of Me Blanche Moutrier, notary, on 12 June 2012 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1539 on 20 June 2012, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (the "RCS") under number B 169.311, (the "GP"), acting as manager (associé commandité) of Global Blue Management & Co S.C.A., a société en commandite par actions incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary, on 12 June 2012 published in Mémorial number 1540 on 20 June 2012, its articles of incorporation having been amended for the last time by a deed of Me Cosita Delvaux on 31 March 2014, not yet published in the Mémorial, with registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, and registered with RCS under number B 169.360, (the "Company"),

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to the decision of the delegate of the GP (the "Delegate Decision"), a copy of which is attached hereto to be registered with the present deed, and asked the undersigned notary to record as follows:

(I) On 31 March 2014, pursuant to the Delegate Decision, the Company has increased its share capital by an amount of two hundred thousand five hundred eighty-six euro and forty cents (€200,586.40) to eight hundred thirty-two thousand eight hundred forty-two euro and seventy cents (EUR 832,842.70) and issued two million five thousand eight hundred sixty-four (2,005,864) fully paid Category II Shares of different Classes (namely two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-three (222,873) shares in Class A-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-three (222,873) shares in Class B-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class C-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class D-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class E-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class F-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class G-II, two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class H-II, and two hundred twenty-two thousand eight hundred seventy-four (222,874) shares in Class I-II) of a nominal value of ten Euro cents (€0.10) under its authorised unissued share capital, for a total issue price of two million five thousand eight hundred sixty-four Euro (€2,005,864) to the subscriber set forth in the Delegate Decision through the conversion of two million five thousand eight hundred sixty-four (2,005,864) Series II convertible preferred equity certificates (obligations préférentielles convertibles) issued by the Company for a total conversion value of two million five thousand eight hundred sixty-four Euro (€2,005,864), an amount equal to the nominal value of the shares so issued having been allocated to the share capital and the balance to the freely available share premium.

(II) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of two hundred thousand five hundred eighty-six Euro and forty cents (€200,586.40) by the issue of a total of two million five thousand eight hundred sixty-four (2,005,864) Category II Shares of different Classes in the Company as set out above and the paragraph 1 of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended so as to read as follows:

**5.1.2.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of eight hundred thirty-two thousand eight hundred forty-two Euro and seventy cents (EUR 832,842.70) divided into eight million three hundred twenty-eight thousand four hundred twenty-six (8,328,426) Ordinary Shares of different Classes (namely Class A, B, C, D, E, F, G, H, and I) and Categories and one (1) Management Share, each Share with a par value of ten Euro cent (EUR 0.10).

**5.1.3.** The Ordinary Shares of each Class are sub-divided into three (3) categories of Shares, namely the Categories II (Categories A-II to I-II), Categories MI (Categories A-MI to I-MI) and the Categories MS (Categories A-MS to I-MS), with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- nine hundred twenty-five thousand four hundred eight (925,408) Class A Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-two (805,282) Category A-II Shares, thirty-two thousand three hundred twenty-six (32,326) Category A-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred (87,800) Category A-MS Shares issued;

- nine hundred twenty-five thousand four hundred four (925,404) Class B Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-two (805,282) Category B-II Shares, thirty-two thousand three hundred seventeen (32,317) Category B-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and five (87,805) Category B-MS Shares issued;

- nine hundred twenty-five thousand three hundred ninety-nine (925,399) Class C Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category C-II Shares, thirty-two thousand three hundred nine (32,309) Category C-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and seven (87,807) Category C-MS Shares issued;



- nine hundred twenty-five thousand three hundred ninety-two (925,392) Class D Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category D-II Shares, thirty-two thousand three hundred seven (32,307) Category D-MI Shares and eighty-seven thousand eight hundred and two (87,802) Category D-MS Shares issued;
- nine hundred twenty-five thousand three hundred eighty (925,380) Class E Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category E-II Shares, thirty-two thousand three hundred five (32,305) Category E-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred ninety-two (87,792) Category E-MS Shares issued;
- nine hundred twenty-five thousand three hundred seventy (925,370) Class F Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category F-II Shares, thirty-two thousand three hundred one (32,301) Category F-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category F-MS Shares issued;
- nine hundred twenty-five thousand three hundred sixty-three (925,363) Class G Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category G-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-four (32,294) Category G-MI Shares eighty-seven thousand seven hundred eighty-six (87,786) Category G-MS Shares issued;
- nine hundred twenty-five thousand three hundred fifty-seven (925,357) Class H Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category H-II Shares, thirty-two thousand two hundred ninety-two (32,292) Category H-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-two (87,782) Category H-MS Shares issued; and
- nine hundred twenty-five thousand three hundred fifty-three (925,353) Class I Shares divided into eight hundred five thousand two hundred eighty-three (805,283) Category I-II Shares thirty-two thousand two hundred eighty-five (32,285) Category I-MI Shares and eighty-seven thousand seven hundred eighty-five (87,785) Category I-MS Shares issued.

#### *Expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the party hereto, this deed of record is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading the present deed of record the representative of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trente-et-unième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

M. Joseph Osnoss Howard, ayant son adresse professionnelle au 65, Grosvenor Street, Broadbent House, W1K 3JH Londres, Royaume-Uni, agissant en qualité de délégué du Conseil de Gérance de Global Blue Management GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée le 12 juin 2012 en vertu des lois luxembourgeoises suivant acte reçu du notaire Me Blanche Moutrier, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1539 du 20 juin 2012, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 169.311, (la «GP»), agissant en qualité d'associé commandité de Global Blue Management & Co S.C.A., une société en commandite par actions constituée le 12 juin 2012 suivant acte reçu du notaire Me Blanche Moutrier, publié au Mémorial numéro 1540 du 20 juin 2012, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 31 mars 2014 suivant acte reçu du notaire Me Cosita Delvaux, pas encore publié au Mémorial, ayant son siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 169.360, (la «Société»),

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu de la décision du délégué de la GP (la «Décision du Délégué»), dont une copie est annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui, et a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(I) Le 31 mars 2014, en vertu de la Décision du Délégué, la Société a augmenté son capital social par un montant de deux cent mille cinq cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (€200.586,40) à huit cent trente-deux mille huit cent quarante-deux euros et soixante-dix centimes (€832.842,70) et émis deux millions cinq mille huit cent soixante-quatre (2.005.864) Actions de Catégorie II de Classes différentes entièrement libérées (à savoir deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-treize (222.873) actions de Classe A-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-treize (222.873) actions de Classe B-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe C-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe D-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe E-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe F-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe G-II, deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe H-II, et deux cent vingt-deux mille huit cent soixante-quatorze (222.874) actions de Classe I-II) d'une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €), pour

un prix total d'émission de deux millions cinq mille huit cent soixante-quatre euros (2.005.864 €) au souscripteur énoncé dans la Décision du Délégué par la conversion de deux millions cinq mille huit cent soixante-quatre (2.005.864) obligations préférentielles convertibles de Serie II émises par la Société pour une valeur de conversion totale de deux millions cinq mille huit cent soixante-quatre euros (2.005.864 €), un montant égal à la valeur nominale des actions ainsi émises ayant été alloué au capital social et le solde, à la prime d'émission.

(II) En conséquence de ce qui précède, le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de deux cent mille cinq cent quatre-vingt-six euros et quarante centimes (€200.586,40) par l'émission d'un total de deux millions cinq mille huit cent soixante-quatre (2.005.864) Actions de Catégorie II de Classes différentes dans la Société tel qu'indiqué ci-dessus, et le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société a été modifié afin qu'il ait la teneur suivante:

**5.1.2.** La Société a un capital émis entièrement libéré de huit cent trente-deux mille huit cent quarante-deux euros et soixante-dix centimes (€832.842,70) divisé en huit millions trois cent vingt-huit mille quatre cent vingt-six (8.328.426) Actions de Commanditaire de différentes Classes (à savoir Classe A, B, C, D, E, F, G, H, et I) et Catégories et une (1) Action de Commandité, chaque Action ayant une valeur nominale de dix centimes d'euro (0,10 €).

**5.1.3.** Les Actions de Commanditaire de chaque Classe sont sous-divisées en trois (3) catégories d'Actions, à savoir les Catégories II (Catégories A-II à I-II), Catégories MI (Catégories A-MI à I-MI) et les Catégories MS (Catégories A-MS à I-MS), avec des tels droits et obligations tel qu'indiqué dans les présents Statuts comme suit:

- neuf cent vingt-cinq mille quatre cent huit (925.408) Actions de Classe A divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-deux (805.282) Actions de Catégorie A-II, trente-deux mille trois cent vingt-six (32.326) Actions de Catégorie A-MI et quatre-vingt-sept mille huit cents (87.800) Actions de Catégorie A-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille quatre cent quatre (925.404) Actions de Classe B divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-deux (805.282) Actions de Catégorie B-II, trente-deux mille trois cent dix-sept (32.317) Actions de Catégorie B-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent cinq (87.805) Actions de Catégorie B-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (925.399) Actions de Classe C divisées huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie C-II, trente-deux mille trois cent neuf (32.309) Actions de Catégorie C-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent sept (87.807) Actions de Catégorie C-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-douze (925.392) Actions de Classe D divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie D-II, trente-deux mille trois cent sept (32.307) Actions de Catégorie D-MI et quatre-vingt-sept mille huit cent deux (87.802) Actions de Catégorie D-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent quatre-vingts (925.380) Actions de Classe E divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie E-II, trente-deux mille trois cent cinq (32.305) Actions de Catégorie E-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-douze (87.792) Actions de Catégorie E-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent soixante-dix (925.370) Actions de Classe F divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie F-II, trente-deux mille trois cent une (32.301) Actions de Catégorie F-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie F-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent soixante-trois (925.363) Actions de Classe G divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie G-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-quatorze (32.294) Actions de Catégorie G-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-six (87.786) Actions de Catégorie G-MS émises;

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent cinquante-sept (925.357) Actions de Classe H divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie H-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-douze (32.292) Actions de Catégorie H-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-deux (87.782) Actions de Catégorie H-MS émises; et

- neuf cent vingt-cinq mille trois cent cinquante-trois (925.353) Actions de Classe I divisées en huit cent cinq mille deux cent quatre-vingt-trois (805.283) Actions de Catégorie I-II, trente-deux mille deux cent quatre-vingt-cinq (32.285) Actions de Catégorie I-MI et quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-cinq (87.785) Actions de Catégorie I-MS émises.

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie aux présentes, le présent constat a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les version anglaise et française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête des présentes.

Après lecture du présent constat, le représentant de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 02 avril 2014. Relation: RED/2014/773. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 avril 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014051768/177.

(140059112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**I Bronzi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4601 Differdange, 49, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 185.999.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Walter STALTARI, employé privé, né à Cinquefrondi (Italie) le 1<sup>er</sup> janvier 1992, demeurant à L-4440 Soleuvre, 127, rue d'Esch.

2) Monsieur Mirko STALTARI, mécanicien, né à Cinquefrondi (Italie) le 2 décembre 1994, demeurant à I-89045 Mam-mola, 68, Via Viola.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "I BRONZI s.à r.l.".

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Differdange; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un salon de consommation de yaourts, crêpes, croissants, gaufres et boissons non alcoolisées.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

Elle pourra généralement accomplir toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément préalable des propriétaires de parts sociales représentant au moins les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

**Art. 7.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 8.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 9.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

En tant que simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements pris par eux au nom de la société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat

**Art. 11.** Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

**Art. 12.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 13.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 14.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

**Art. 15.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 17.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

**Art. 18.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 19.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Walter STALTARI, préqualifié, soixante-seize parts sociales . . . . .	76
2) Monsieur Mirko STALTARI, préqualifié, vingt-quatre parts sociales . . . . .	24
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

74613

*Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

*Frais*

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (€ 1.000.-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1) Monsieur Walter STALTARI, préqualifié, est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée.
- 2) La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3) Le siège social est fixé à L-4601 Differdange, 49, avenue de la Liberté.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentifs les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: W. STALTARI, M. STALTARI, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 avril 2014. Relation: CAP/2014/1266. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Référence de publication: 2014051804/130.

(140058899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 145.788.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of March.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

"Infigen Energy Holdings S.à r.l.", a private limited liability company with registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 139.594, holder of seven hundred (700) shares,

hereby represented by Ms Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on March 17<sup>th</sup>, 2014.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 26<sup>th</sup> March 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Number 931 on 04<sup>th</sup> May 2009, modified several times and the last time by a deed of the undersigned notary on 13<sup>th</sup> January 2014, in the process of being published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

registered with the Trade and Companies Register in Luxembourg under the number B 145.788 (the "Company").

The Sole Shareholder, represented as aforesaid and representing the share capital, has requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation.

2. Appointment of one Liquidator and determination of his powers.
3. Miscellaneous.

*First resolution*

The Sole Shareholder unanimously decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company in liquidation, effective on the date of this meeting.

*Second resolution*

The Sole Shareholder appoints Mr. Mark HATHERLY, born on November 13<sup>th</sup> 1965 in Auckland (New Zealand), professionally residing at 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg to assume the role of liquidator of the Company (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of 10 August 1915 (the "Law"). He can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

He can, under his own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxy parts of his powers which he will define and for the duration fixed by him.

The shareholder further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the shareholder of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

When the liquidation is complete, the Liquidator shall make a report to the general meeting of the shareholders, in accordance with article 151 of the Law.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately nine hundred euro (EUR 900.-).

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states here-with that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf mars.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

«Infigen Energy Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 139.594, propriétaire de sept cents (700) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 17 mars 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, demeurent annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «Infigen Energy Germany Holdings S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 931 en date du 04 mai 2009, modifié plusieurs fois, et la dernière temps par suivante acte devant le même notaire en date du 13 janvier 2014, dans processus de publication au Mémorial C, Recueil des Société et Associations,

immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145.788 («la Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes contenues dans l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la Société et décision de mise en liquidation volontaire de la Société;
2. Nomination d'un liquidateur de la Société et définition de ses responsabilités



### 3. Divers

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide de dissoudre et de mettre la société en liquidation, avec effet à ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'Associée Unique nomme Monsieur Mark HATHERLY, né le 13 novembre 1965 à Auckland (Nouvelle Zélande), demeurant professionnellement au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, d'assumer le rôle du liquidateur de la Société (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la "Loi"). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Lorsque la Liquidation sera terminée, le Liquidateur prépare un rapport à l'assemblée générale conformément à l'article 151 de la Loi.

#### *Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de neuf cents euros (900,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20/03/2014. Relation: LAC/2014/12985. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 19.03.2014.

Référence de publication: 2014051806/112.

(140059150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

---

#### **L'immobilière Baldauff S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 175.695.

L'an deux mille quatorze, le cinq février.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

#### Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «L'immobilière Baldauff S.A.», ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (matricule: 2013 22 03 297), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 175695, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 1<sup>er</sup> mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1052 du 3 mai 2013 (ci-après la «Société»); et dont les statuts n'ont jamais été modifiés.

L'assemblée est présidée par Anthony GRACA, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Carine LAFARGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que (qu'):

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trois cent dix (310) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social à concurrence de neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 9.790.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à neuf millions huit cent vingt et un mille euros (EUR 9.821.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (97.900) actions nouvelles ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes à souscrire par Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A. et à libérer entièrement par apport d'un immeuble sis au 1, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Modification de l'article 5 des statuts.

IV.- L'intégralité du capital social étant représentée à la présente l'Assemblée, les Actionnaires décident de renoncer aux formalités de convocation.

Les actionnaires présents ou représentés considèrent avoir été valablement convoqués, et acceptent dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. Ils confirment que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à leur disposition endéans une période suffisante pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 9.790.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à neuf millions huit cent vingt et un mille euros (EUR 9.821.000,-) par l'émission de quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (97.900) actions nouvelles mêmes droits et obligations que celles existantes.

*Deuxième résolution*

*Intervention - Souscription - Libération*

L'assemblée décide d'admettre Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., ayant son siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (matricule: 1982 22 00 381), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 19194, à la souscription des quatre-vingt-dix-sept mille neuf cents (97.900) actions nouvelles, laquelle a déclaré souscrire les actions nouvellement émises et les libérer intégralement par apport de l'immeuble suivant:

*Désignation*

Un immeuble avec toutes ses dépendances et appartenances sis au 1, Avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg inscrit au cadastre, comme suit:

Commune de Luxembourg, Section LF de la Ville Haute

Numéro cadastral 698/1011, lieu-dit «avenue Marie-Thérèse», place (occupée) bâtiment à habitation contenant 35 ares 50 centiares.

Cet apport est évalué à neuf millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros (EUR 9.790.000,-).

*Titre de propriété*

L'immeuble prédécrit appartient à Banque Privée Edmond de Rothschild Europe S.A., préqualifiée, pour l'avoir acquis en vertu d'un acte de vente reçu par-devant Maître Henri HELLINCKX, alors notaire résidence à Mersch, en date du 1<sup>er</sup> décembre 2004, N°2136/04 de son répertoire, enregistré de et à Mersch, le 10 décembre 2004, volume 429, folio 63, case 11.

*Rapport d'évaluation*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, «ACSE, Audit Conseil Services S.à r.l.», une Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg sous section B numéro 142685, représentée par Alain BLONDET; conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

«Sur la base des travaux réalisés et décrits ci-avant, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous permet de croire que la valeur de l'Apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions émises en contrepartie.»



Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

*Charges et conditions de l'apport*

1.- La société s'engage à respecter et se conformer à toutes les clauses et stipulations contenues dans l'acte d'acquisition précité.

2.- Ledit bien est apporté en pleine propriété pour quitte et libre de toutes dettes et charges hypothécaires et privilégiées.

3. - La société sera propriétaire du bien par l'effet des présentes et en aura la pleine et entière jouissance à compter de ce jour.

4. - La société prendra l'immeuble lui cédé tel et ainsi qu'il appartient à l'apporteur et dans son état actuel, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou non apparentes, continues ou discontinues y attachées le cas échéant, sans garantie de la part de l'apporteur de la désignation et de la contenance indiquées, le plus ou le moins, même dépassant le vingtième, étant au profit ou à la perte de la société.

L'apporteur déclare expressément qu'il n'a créé aucune servitude et qu'il n'est pas à sa connaissance qu'il en existe une à charge de l'immeuble cédé, sous réserve cependant de celles éventuellement reprises dans l'acte d'acquisition, dont question ci-avant.

5. - Toutes les contributions et tous les impôts de l'Etat ou de la Commune généralement quelconques, pouvant grever l'immeuble objet des présentes, sont à charge de la société à partir du jour de l'entrée en jouissance.

*Troisième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à neuf millions huit cent vingt et un mille euros (EUR 9.821.000,-) divisé en quatre-vingt-dix-huit mille deux cent dix (98.210) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cent quarante-deux mille euros (EUR 142.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. GRACA, C. LAFARGE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 07 février 2014. Relation: LAC/2014/6012. Reçu cinquante-huit mille sept cent quarante euros 9.790.000.-€ à 0,50%: 48.950,00.-€ + 2/10: 9.790,00.-€ Total: 58.740,00.-€ Surtaxe communale: 29.370,00.-€.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2014051864/109.

(140059440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 55, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 110.534.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of February.

Before Me Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

"MOSAIC PROPERTY (CYPRUS) LIMITED" a company incorporated and existing under the Laws of Cyprus, having its registered office at 22, Arch Makarios III, 3<sup>rd</sup> Floor, 1065 Nicosia (Cyprus), registered with the Registry of Cyprus under number 164089, owner of five hundred (500) shares,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg by virtue of proxy given under private seal on January 17<sup>th</sup>, 2014.

Such proxy initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary will remain annexed to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole and actual shareholder (the "Sole Shareholder") of "Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l." having its registered office at 55 avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, incorporated by a

deed of Me Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg on August 26, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 4 of 2 January 2006,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 110.534 (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

*Agenda:*

1. Decision to:
  - a. allow any manager to participate in a meeting of the board of managers by conference call;
  - b. allow a resolution of the board of managers to be passed by unanimous consent in writing;
  - c. specifically define what the notice period required for the convening of a board of managers would be;
  - d. allow for such notice to be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or any electronic means of each manager;
  - e. grant authority to any one manager to commit the Company towards third parties by their sole signature.
2. Subsequent amendment to article 11 of the Articles of the Company in order to reflect the changes.;
3. To confer all and any powers to any employee at Praxis Luxembourg S.A. in order to implement the changes hereinabove proposed;
4. Any other business.

*First resolution:*

The Sole Shareholder resolves to:

- allow any manager to participate in a meeting of the board of managers by conference call;
- allow a resolution of the board of managers be passed by unanimous consent in writing;
- set the notice period required for the convening of a meeting of the board of managers at two days and that this notice may be waived prospectively or retrospectively in writing or via any electronic means;
- grant authority to any manager of the board of managers to commit the Company towards third parties by their sole signature.

*Second resolution:*

The Sole Shareholder resolves to amend article 11 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 11.** The company will be managed by at least two managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

A manager or his manager’s representative may validly participate in a meeting of the board of managers through the medium of conference telephone, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the managers shall, for the purposes of these Articles of Incorporation, be deemed to be validly and effectively transacted at a meeting of the board of managers, notwithstanding that fewer than the number of managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

A resolution in writing, and expressed by cable, e-mail, facsimile or any other means of communication, signed by all the managers (or in relation to any manager, his manager’s representative) shall be as valid and effective as if it had been passed at a meeting of the board of managers duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the managers concerned.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least two days’ notice of a meeting of the board of managers shall be given in writing, by e-mail, by facsimile or any other means of communication. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The board of managers may validly debate and take decisions at a meeting of the board of managers without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the managers have waived the relevant convening requirements and formalities by unanimous consent prospectively or retrospectively either in writing, by e-mail, facsimile or any other means of communication. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Towards third parties, any manager has under his sole signature the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one manager, whose signature legally commits the company.”

*Third resolution:*

The Sole Shareholder decides to confer all and any powers to any employee at "Praxis Luxembourg S.A." having its registered office at 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg (RCS Luxembourg B 148.480) in order to implement the changes hereinabove proposed.

*Costs*

The expenses, costs, fees and outgoings borne by the company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately one thousand seventy-seven euro (EUR 1,077.-).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing person, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French texts, the English version shall be prevailing.

The document having been read and translated to the proxy holder of the appearing party, the said proxy holder signed together with the present deed.

**Following the French translation:**

L'an deux mille quatorze, le onze février.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

"MOSAIC PROPERTY (CYPRUS) LIMITED" une société constituée et régie sous les lois de Chypres, ayant son siège social au 22, Arch Makarios III, 3<sup>rd</sup> Floor, 1065 Nicosia (Chypres), enregistrée près du Registre de Chypres sous le numéro 164089, propriétaire de cinq cents (500) parts sociales,

ici représentée par Mademoiselle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 17 janvier 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de "Mosaic Holdings (Luxembourg) S.à r.l." ayant son siège social au 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 août 2005, publié près du Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N o 4 le 2 janvier 2006,

immatriculée près du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 110.534 (la "Société").

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Décision de:

- a. permettre à tout gestionnaire de participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique;
  - b. permettre une résolution du conseil de gérance doit être adoptée à l'unanimité par écrit;
  - c. définir précisément ce que la période de préavis requise pour la convocation d'un conseil de gérance serait;
  - d. permettre un tel avis à être levée, soit prospective ou rétrospective, par le consentement par écrit ou par voie électronique de chaque gestionnaire;
  - e. donner pouvoir à tout gérant à engager la Société envers les tiers par la seule signature.
2. Modification subséquente de l'article 11 des statuts de la Société afin de refléter les changements;
3. de conférer tous pouvoirs à tout employé à Praxis Luxembourg SA afin de mettre en oeuvre les changements ci-dessus proposées;
4. toute autre entreprise.

*Première résolution:*

L'Associé Unique décide de:

- permettre à tout gestionnaire de participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique;
- permettre une résolution du conseil de gérance être adopté par consentement unanime écrit.
- fixer le délai de préavis requis pour la convocation d'une réunion du conseil de gérance à deux jours, et que cet avis peut être levée prospective ou rétrospective par écrit ou par tout autre moyen électronique;
- donner autorité à tout gérant de conseil de gérance à engager la Société envers les tiers par la seule signature.

*Deuxième résolution:*

L'Associée Unique décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société comme suit:

“ **Art. 11.** La société est administrée par deux gérants au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Un gérant, ou le représentant de ce gérant peut valablement participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou toute autre forme équivalente de communication pour autant que lesdits moyens permettent à chaque participants pendant ladite réunion d'être entendu et de communiquer les uns les autres tout au long de la réunion. Chaque participant à la réunion du conseil de gérance utilisant lesdits moyen de communication est réputé être présent à la réunion et doit être prise en compte dans le quorum et aura le droit voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette façon par les administrateurs, et pour l'application de ces statuts, seront réputées valablement et effectivement conclu lors d'une réunion du conseil de gérance, bien que le nombre nécessaire d'administrateur présent physiquement soit inférieur pour constituer le quorum.

Une résolution écrite, et exprimée par câble, e-mail, fax ou tout autre moyen de communication, signée par tous les administrateurs (ou par le représentant d'un administrateur) sera considérée aussi valable et efficace que si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents dans la forme, comme si signées par ou pour le compte d'un ou de plusieurs administrateurs.

Excepté les cas d'urgence ou avec le consentement préalable de toutes les personnes devant assister à la réunion, un préavis d'au moins deux jours doit être donné pour chaque réunion du conseil de gérance, soit par écrit, e-mail, fax ou tout autre moyen de communication. Chacun de ces préavis doit préciser l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'agenda du jour et les affaires à traiter. Le conseil de gérance peut valablement délibérer et prendre des décisions lors d'une réunion du conseil de gérance sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation si tous les administrateurs ont renoncé aux exigences et formalités de convocation par consentement unanime prospective ou rétrospective soit par écrit, par e-mail, fax ou tout autre moyen de communication.

Aucune convocation séparée n'est requise pour les réunions tenues aux heures et lieux indiqués dans un agenda préalablement adopté par résolution du conseil de gérance.

Envers les tiers, chaque gérant a sous sa seule signature les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances. Dans ses rapports avec l'administration publique, la société est valablement représentée par un gérant, dont la signature engage juridiquement l'entreprise.»

*Troisième résolution:*

L'Associée Unique décide de conférer tous pouvoirs à tout employé à «Praxis Luxembourg S.A.» ayant son siège social au 55, avenue Pasteur L-2311 Luxembourg (RCS Luxembourg B 148.480) afin de mettre en oeuvre les changements ci-dessus proposées.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ mille soixante-dix-sept euros (1.077,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13.02.2014. Relation: LAC/2014/6857. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 11.02.2014.

Référence de publication: 2014051951/167.

(140059535) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**MP1 invest s.a., Société Anonyme.**

Siège social: L-5761 Hassel, 11, rue de Dalheim.

R.C.S. Luxembourg B 186.003.

—  
STATUTS

L'an deux mille quatorze,

Le vingt-sept mars,

Par-devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Patrick MARCHOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France) le 6 mars 1959, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières (France), 16-18, rue du Moulin.

Lequel comparant a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer.

### **Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital.**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de «MP1 invest s.a.», (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** Le siège de la Société est établi à Hassel.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Art. 3.** La Société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.-€) représenté par trois mille cent (3100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix de l'actionnaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Administration - Surveillance.**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique sont élus par l'assemblée des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la Loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéo-conférence.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la Société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la Société se trouve engagée par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et du président du conseil, ayant toute capacité pour exercer les activités décrites dans l'objet social ci - avant, conformément aux critères retenus par le Ministère luxembourgeois des Classes Moyennes, ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la Société.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

En cas d'administrateur unique, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique.

**Art. 13.** La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. Ils peuvent être réélus.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale.**

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.



**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième vendredi du mois de mai à onze heures de chaque année.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui précède.

**Art. 16.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la Société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices.**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation.**

**Art. 20.** La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition Générale.**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires.*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale annuelle se tiendra le 15 mai 2015 à 11:00 heures.
3. Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

#### *Souscription et paiement.*

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les trois mille cent (3100) actions ont été entièrement souscrites par l'actionnaire unique, Monsieur Patrick MARCHOT, prénommé.

Les actions ont été libérées en numéraire à raison de vingt cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750.-€) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

74624

*Constatations.*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

*Frais.*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents (1.300.-) euros.

*Assemblée générale extraordinaire.*

Et à l'instant le comparant s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1), et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2.- Est appelée aux fonctions d'administrateur unique:
  - Monsieur Patrick MARCHOT, employé privé, né à Villers-Semeuse (France) le 6 mars 1959, demeurant à F-08000 Charleville-Mézières (France), 16-18, rue du Moulin.
- 3.- Est appelée à la fonction de commissaire aux comptes:
  - La société anonyme «FIDES SA», ayant son siège social à F-57140 Woippy (France), 72, route de Thionville, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Metz, sous le numéro 442 020 509.
- 4.- Le siège social est établi à L-5761 Hassel, 11, rue de Dalheim.
- 5.- Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. MARCHOT, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 avril 2014. Relation: EAC/2014/4535. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 3 avril 2014.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2014051954/199.

(140059059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Infracapital F1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 152.869.

In the year two thousand and fourteen. on the twenty-eighth day of March.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch (Grand-Duchy of Luxembourg),

**THERE APPEARED:**

The private limited company Infracapital F1 Holdings S.à r.l., with registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 152866,

represented by Mr. Arnaud Delvigne, private employee, residing professionally at 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its attorney, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of the private limited company ("société à responsabilité limitée") "Infracapital F1 S.à r.l.", having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 152869 (hereinafter referred to as the "Company"), incorporated by deed of Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg), on April 29, 2010, published in the Mémorial C number 1303 dated June 24, 2010 and whose articles of association have been amended for the last time by deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing at Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) on October 5, 2011, published in the Mémorial C number 2888 dated November 25, 2011,

and that the appearing party has taken the following resolutions:



#### *First resolution*

The corporate capital is increased to the extent of one million three hundred seventy seven thousand and nine hundred Euro (EUR 1,377,900.-) in order to raise it from the amount of thirty four million and four hundred thousand Euro (EUR 34,400,000.-) to thirty five million seven hundred seventy seven thousand and nine hundred Euro (EUR 35,777,900.-) by the issue of twenty seven thousand five hundred and fifty eight (27,558) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each vested with the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Subscription - Payment*

There now appeared the private limited company Infracapital F1 Holdings S.à r.l., pre-named, represented by Mr. Arnaud Delvigne, pre-named, by virtue of a proxy given under private seal, who declares subscribing the twenty seven thousand five hundred and fifty eight (27,558) new shares with a nominal value of fifty Euro (EUR 50.-) each and paying said shares fully by contribution in kind of a claim owed by the Company to Infracapital F1 Holdings S.à r.l., pre-named, amounting to one million three hundred seventy seven thousand nine hundred and twenty four Euro (EUR 1,377,924.-); one million three hundred seventy seven thousand and nine hundred Euro (EUR 1,377,900.-) representing the amount to the extent of which the capital has been increased and twenty four Euro (EUR 24.-) being a share premium which will be recorded in the share premium account.

Proof of the existence and of the amount of the claim has been given to the undersigned notary by an interim balance sheet of the Company and by a certificate issued by the Company.

The interim balance sheet and the certificate, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

#### *Second resolution*

As a consequence of the foregoing resolution, the article 6.1 of the articles of association is amended as follows:

" **Art. 6.1.** The issued share capital of the Company is fixed at thirty five million seven hundred seventy seven thousand and nine hundred Euro (EUR 35,777,900.-) divided into seven hundred fifteen thousand five hundred and fifty eight (715,558) shares having a par value of fifty Euro (EUR 50.-) each.»

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (EUR 2,500).

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English and French states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, the attorney signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg),

#### **A COMPARU:**

La société à responsabilité limitée Infracapital F1 Holdings S.à r.l., avec siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152866, représentée par Monsieur Arnaud Delvigne, employé privé, demeurant professionnellement au 6 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de la société à responsabilité limitée "Infracapital F1 S.à r.l.", ayant son siège à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 152869 (ci-après la "Société"), constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 29 avril 2010, publié au Mémorial C numéro 1303 du 24 juin 2010 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 5 octobre 2011, publié au Mémorial C numéro 2888 du 25 novembre 2011,

et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le capital social est augmenté à concurrence d'un million trois cent soixante-dix-sept mille neuf cents Euros (EUR 1.377.900,-) pour le porter de son montant actuel de trente-quatre millions quatre cent mille Euros (EUR 34.400.000,-) à trente-cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille neuf cents Euros (EUR 35.777.900,-) par l'émission de vingt-sept mille cinq cent cinquante-huit (27.558) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune, jouissant des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription - Paiement*

Est intervenue la société à responsabilité limitée Infracapital F1 Holdings S.à r.l., pré-nommée, représentée par Monsieur Arnaud Delvigne pré-nommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare souscrire les vingt-sept mille cinq cent cinquante-huit (27.558) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune et de les libérer entièrement par apport en nature d'une créance due par la Société à Infracapital F1 Holdings S.à r.l., pré-nommée, d'un montant d'un million trois cent soixante-dix-sept mille neuf cent vingt-quatre Euros (EUR 1.377.924,-); un million trois cent soixante-dix-sept mille neuf cents Euros (EUR 1.377.900,-) représentant le montant à concurrence duquel le capital a été augmenté et vingt-quatre Euros (EUR 24,-) étant une prime d'émission qui sera inscrite au compte prime d'émission.

La preuve de l'existence et du montant de la créance a été donnée au notaire soussigné par la production d'un bilan intérimaire de la Société ainsi que par un certificat émis par la Société.

Le bilan intérimaire ainsi que le certificat, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte et seront soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'article 6.1 des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à trente-cinq millions sept cent soixante-dix-sept mille neuf cents Euros (EUR 35.777.900,-), représenté par sept cent quinze mille cinq cent cinquante-huit (715.558) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante Euros (EUR 50,-) chacune."

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la Société à raison des présentes sont évalués à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500).

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais et le français, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. DELVIGNE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 avril 2014. Relation: DIE/2014/4288. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

*Le Receveur (signé) pd: RECKEN.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 09 avril 2014.

Référence de publication: 2014051808/118.

(140059054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**M8 agence de publicité S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.010.

—  
STATUTEN

Im Jahre zwei tausend vierzehn, den achtundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Peter Anton MERZIGER, Kaufmann, geboren in Saarlouis, am 19. Juli 1968, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Im Schäfereidell 10, (BRD), und

2.- Herr Matthias RÖDER, Kaufmann, geboren in Saarbrücken, am 2. Juli 1980, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Walfanger Strasse 25b (BRD).

Welche Komparenten den amtierenden Notar ersuchen die Satzung einer Aktiengesellschaft, welche sie hiermit gründen, zu beurkunden wie folgt:

### **Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Unter der Bezeichnung "M8 agence de publicité S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet.

**Art. 2.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

Er darf durch Verwaltungsratsbeschluss an jeden anderen Ort innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist die Beratung und die Analyse in Marketingfragen, das Anfertigen von Werbe- und Marketingstrategien sowie deren Umsetzung, insbesondere die zielführende Realisation und/oder Koordination sämtlicher angedachter Maßnahmen, die Analyse des Corporate Identity, Weiterentwicklung des Corporate Identity im Besonderen in den Bereichen Corporate Design und Corporate Communication, die Ausarbeitung und Realisation von medialen Unternehmensdarstellungen innerhalb der Corporate Identity, sowie sämtliche damit zusammenhängenden und den Gesellschaftszweck fördernden Geschäfte und die Ausarbeitung von PR Strategien.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle anderen Operationen kommerzieller, industrieller, finanzieller, mobiliarer und immobilärer Art, welche sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern, ausführen.

### **Titel II. Kapital, Aktien**

**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt achtunddreissig tausend siebenhundert fünfzig Euro (38.750,- EUR), eingeteilt in eintausend fünfhundert fünfzig (1.550) Aktien von jeweils fünfundzwanzig Euro (25,-EUR).

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft erhöht oder herabgesetzt werden, durch Beschluss der Generalversammlung mit einer Mehrheit von 75% der Stimmen.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien ausgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre.

Die Gesellschaft darf im Rahmen der gesetzlichen Bestimmungen ihre eigenen Aktien erwerben.

Das Gesellschaftskapital darf den gesetzlichen Bedingungen entsprechend erhöht oder reduziert werden.

Sofern und solange ein Gesellschafter alleiniger Inhaber aller Aktien ist, gilt die Gesellschaft als Einmannaktiengesellschaft im Sinne des Gesetzes vom 25. August 2006 über die europäische Gesellschaft (SE), die Aktiengesellschaft mit Vorstand und Aufsichtsrat ("société anonyme à directoire et conseil de surveillance") und die Einmannaktiengesellschaft ("société anonyme unipersonnelle").

Zählt die Gesellschaft nur eine Person, so wird diese als „Alleingesellschafter“ bezeichnet. Die Gesellschaft kann einen Alleingesellschafter bei ihrer Gründung oder als Folge der Vereinigung sämtlicher Aktien in einer Hand haben. Das Ableben oder die Auflösung des Alleingeschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

### **Titel III. Verwaltung**

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird verwaltet von einem Verwaltungsrat bestehend aus mindestens drei Mitgliedern, Gesellschafter oder nicht, welche für eine Höchstdauer von sechs Jahren von der Hauptversammlung der Aktionäre ernannt werden und von ihr wieder abberufen werden können. Besteht die Gesellschaft jedoch nur aus einem Alleingesellschafter oder wird anlässlich einer Hauptversammlung der Aktionäre festgestellt, dass sie nur noch einen Alleingesellschafter zählt, kann die Zusammensetzung des Verwaltungsrats auf ein Mitglied beschränkt werden, welches als Alleinverwalter ("administrateur unique") bezeichnet wird, dies bis zur nächsten auf die Feststellung der Existenz von mehr als einem Gesellschafter folgenden ordentlichen Hauptversammlung.

Sie bestimmt die Zahl der Verwaltungsratsmitglieder, ihre Amtszeit und ihre Vergütung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wird unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden ernennen.

Auf Antrag des Vorsitzenden kommt der Verwaltungsrat so oft zusammen, wie es das Interesse der Gesellschaft erfordert. Er muss zusammenkommen, wenn zwei Verwaltungsratsmitglieder dies verlangen.

Falls sich der Verwaltungsrat auf einen Alleinverwalter beschränkt, ist dieser Artikel nicht anwendbar.

**Art. 8.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Verwaltungs- und Veräußerungshandlungen im Rahmen des Gesellschaftszweckes vorzunehmen. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Generalversammlung der Aktionäre vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, unter den gesetzlichen Bedingungen Vorschüsse auf Dividenden auszuzahlen.

**Art. 9.** Die Gesellschaft wird durch die Kollektivunterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift des delegierten Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Alleinverwalters rechtsgültig verpflichtet, unter der Bedingung, dass spezielle Beschlüsse vorliegen über die Unterschriftsberechtigung im Falle der Befugnisübertragung oder Vollmachterteilung durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 10 dieser Satzung.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat darf seine Befugnisse zur Führung der täglichen Geschäftsführung einem oder mehreren Verwaltungsratsmitgliedern, welche delegierte Verwaltungsratsmitglieder genannt werden, übertragen.

Er darf ebenfalls die Führung der Gesellschaft oder einer Einzelabteilung einem oder mehreren Direktoren übertragen und Spezialvollmachten für bestimmte Angelegenheiten einem oder mehreren Bevollmächtigten erteilen; dieselben brauchen nicht Aktionäre zu sein.

**Art. 11.** Streitfälle, an denen die Gesellschaft als Kläger oder Beklagter beteiligt ist, werden im Namen der Gesellschaft vom Verwaltungsrat abgewickelt, welcher durch seinen Vorsitzenden oder durch das speziell für diesen Zweck bestimmte Verwaltungsratsmitglied vertreten wird.

#### **Titel IV. Aufsicht**

**Art. 12.** Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche die Generalversammlung der Aktionäre ernannt. Die Generalversammlung bestimmt außerdem ihre Zahl und ihre Vergütung sowie ihre Amtszeit, welche sechs Jahre nicht überschreiten darf.

#### **Titel V. Generalversammlung**

**Art. 13.** Die jährliche Generalversammlung findet rechtens statt am 1. des Monats Juni um 18.00 Uhr, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Feiertag ist, findet die Generalversammlung am ersten darauffolgenden Werktag statt.

Sofern die Gesellschaft einen Alleingesellschafter zählt, übt dieser die der Hauptversammlung der Aktionäre zufallenden Befugnisse aus.

#### *Abstimmungsmehrheiten*

(1) Die Generalversammlung hat die weitestgehenden Befugnisse um alle Akte, welche die Gesellschaft interessieren zu tätigen oder gutzuheißen.

(2) Die Generalversammlung ist beschlussfähig, wenn mehr als die Hälfte des gezeichneten Aktienkapitals vertreten ist. Ist das nicht der Fall, so ist eine Generalversammlung, die mit der gleichen Tagesordnung innerhalb der nächsten drei Monate stattfindet, in jedem Falle beschlussfähig.

(3) Jede Aktie gewährt in der Hauptversammlung eine Stimme.

(4) Beschlüsse in der Generalversammlung über die folgenden Maßnahmen bedürfen der Zustimmung einer Mehrheit von 2/3 der bei Beschlussfassung anwesenden, stimmberechtigten Stimmen, mit Ausnahme der unter a), b), c), d), n) und w) genannten Beschlüsse, die nur einstimmig gefasst werden können:

- a) Feststellung des Jahresabschlusses und Beschluss über die Gewinnverwendung;
- b) Zustimmung zur Veräußerung und Belastung von Gesellschaftsanteilen gemäß Ziffer 1;
- c) Änderungen der Satzung;
- d) Feststellung der jährlichen Jahres- / Mehrjahresplanung (Umsatz, Kosten, Ergebnis, Investitionen, Finanz- und Personalplan)
- e) Aufnahme neuer, Aufgaben und wesentliche Änderung bestehender Produktions- und Geschäftszweige sowie wesentliche Änderungen der Unternehmensstrategie, der Produktionsverfahren, der Marketing-Strategie und des Vertriebssystems;
- f) Gründung, Erwerb und Veräußerung von Unternehmen im Ganzen oder in Teilen sowie der Erwerb, die Veräußerung, Belastung, Änderung oder Kündigung von - auch stillen - Beteiligungen;
- g) Errichtung, Veräußerung und Aufgabe von Betriebsstätten sowie die Errichtung oder Aufhebung von Zweigniederlassungen;
- h) Abschluss, Änderung und Kündigung von Unternehmensverträgen und von Verträgen über Organschaften, Poolungen und Kooperationen;
- i) Erwerb, Veräußerung, Belastung und/oder Nutzungsüberlassung von Patenten, Marken, Urheberrechten, sonstigen gewerblichen Schutzrechten oder technischem Wissen;
- j) Abschluss, Änderung oder Aufhebung von Lizenzverträgen;

k) Investitionen, soweit die Anschaffungs- oder Herstellungskosten im Einzelfall 5.000 EUR überschreiten oder wenn eine oder mehrere Einzelinvestitionen, unabhängig von ihrer Einzelgröße, zusammengenommen den in der genehmigten Unternehmensplanung für das laufende Geschäftsjahr ausgewiesenen Ansatz für Investitionen um mehr als 10% überschreiten;

l) Abschluss und Änderung von Verträgen, sofern diese einmalige Verpflichtungen von 5.000 EUR oder jährlichen Verpflichtungen von 10.000 EUR begründen;

m) Abschluss von Kreditverträgen außerhalb des normalen Geschäftsverkehrs, ausgenommen solche an Mitarbeiter bis zu einem Höchstbetrag von 5.000 EUR, mit fester Laufzeit und einer Valuta von über 25.000 EUR;

n) Übernahme von Sicherheiten für Dritte, insbesondere Bürgschaften, Abgabe von Patronatserklärungen oder Garantieverprechen sowie die Übernahme von Haftung für fremde Verbindlichkeiten, soweit diese nicht zum üblichen Geschäftsverkehr der Gesellschaft gehören;

o) Abschluss von Finanztermingeschäften, insbesondere Devisentermingeschäften, Zins- und Währungsswaps, soweit sie nicht durch fest abgeschlossene, unternehmensbezogene Verträge Gegendeckung haben;

p) Abschluss, Änderung oder Beendigung von Miet-, Pacht- oder Leasingverträgen mit einer Laufzeit von mehr als 5 Jahren;

q) Begründung, Änderung oder Beendigung von Arbeits- oder Dienstverträgen;

r) Vereinbarung über die Begründung, Änderung und Beendigung von Altersversorgungen, Gewinnbeteiligungen oder sonstigen Zuwendungen an Belegschaftsmitglieder, mit Ausnahme der üblichen Weihnachtsgratifikation und Urlaubsgelder;

s) Erteilung von Schenkungsversprechen sowie die Hingabe nicht marktüblicher Geschenke;

t) Einleitung von Aktivprozessen vor staatlichen oder Schiedsgerichten und der Abschluss von Vergleichen in solchen Fällen; der Erlass von Forderungen, soweit dies außerhalb des üblichen Geschäftsverkehrs geschieht;

u) Erteilung oder Entzug von Prokuren, General- und Generalhandlungsvollmachten für den gesamten Geschäftsbetrieb oder Zweiniederlassungen;

v) Einziehung von Geschäftsanteilen, wobei im Falle der Zwangseinziehung das Stimmrecht des betroffenen Gesellschafters ausgeschlossen ist;

w) Auflösung der Gesellschaft, Bestellung der Liquidatoren.

Die Zustimmung bei Maßnahmen gemäß Buchstabe l) bis r) und t) ist nicht erforderlich, wenn die Maßnahme entweder in der Jahresplanung vorgesehen ist oder über den üblichen Geschäftsbetrieb nicht hinausgeht.

## **Titel VI. Geschäftsjahr, Gewinnverteilung**

**Art. 14.** Das Geschäftsjahr läuft jeweils vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 15.** Der positive Saldo der Gewinn- und Verlustrechnung nach Abzug der allgemeinen Unkosten und der Abschreibungen bildet den Reingewinn der Gesellschaft. Jedes Jahr werden fünf Prozent des Reingewinns vorweggenommen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt. Diese Vorwegnahmen und Zuführungen sind nicht mehr zwingend vorgeschrieben, wenn die Rücklage zehn Prozent des Kapitals erreicht hat, müssen jedoch wieder einsetzen bis zu seiner vollständigen Wiederherstellung, wenn der Rücklagefonds zu einem gegebenen Zeitpunkt aus welchem Grund auch immer in Anspruch genommen worden ist.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

## **Titel VII. Auflösung, Liquidation**

**Art. 16.** Die Gesellschaft kann durch einen Generalversammlungsbeschluss der Aktionäre aufgelöst werden. Ein oder mehrere Liquidatoren, natürliche oder juristische Personen, ernannt von der Generalversammlung der Aktionäre, welche ihre Befugnisse und Vergütungen bestimmt, führen die Liquidation durch.

## **Titel VIII. Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall wo gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

### *Übergangsbestimmungen*

- 1.- Das erste Geschäftsjahr beginnt mit dem heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2014.
- 2.- Die erste jährliche Generalversammlung findet im Jahre 2015 statt.
- 3.- Das erste geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied kann in der ersten ausserordentlichen Gesellschafterversammlung in der Gründungsurkunde abgehalten wird, ernannt werden.

### *Zeichnung und Einzahlung*

Nach Feststellung der Satzung wie vorstehend erwähnt, erklären die Kompargenten, die Aktien zu zeichnen wie folgt:

Aktionär	Anzahl der gezeichneten Aktien
1.- Herr Peter Anton MERZIGER, .....	775
2.- Herr Matthias RÖDER, .....	775
Total .....	1.550

Alle Aktien wurden sofort in Höhe von 25% in bar eingezahlt, so dass ab sofort der Gesellschaft ein Kapital von neun tausend sechshundert siebenundachtzig Euro und fünfzig Cent (9.687,50- EUR) zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

#### Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die in Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind.

#### Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr 1.200,- EUR zu deren Zahlung die Gründer sich persönlich verpflichten.

#### Beschlüsse des Gesellschafter

Alsdann haben die eingangs erwähnten Personen, welche das gesamte Aktienkapital vertreten, als Alleingesellschafter, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### Erster Beschluss

Die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder wurde auf drei (3) festgelegt die der Kommissare wurde auf eins (1) festgelegt.

#### Zweiter Beschluss

Zu Verwaltungsratsmitgliedern wurden ernannt:

- 1.- Herr Peter Anton MERZIGER, Kaufmann, geboren in Saarlouis, am 19. Juli 1968, wohnhaft in D-66787 Wadgassen, Im Schäferiedell 10, (BRD), und
- 2.- Herr Matthias RÖDER, Kaufmann, geboren in Saarbrücken, am 2. Juli 1980, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Walderfanger Strasse 25b (BRD).
- 3.- Herr Jürgen PHILIPPI, Dipl.-Ing (FH), geboren in Saarlouis, am 20 Juni 1971, wohnhaft in F-57520 Großbiederstroff, 5a, rue de Lixing

#### Dritter Beschluss

Wie in Punkt 3 der Übergangsbestimmungen erlaubt, ernennt die ausserordentliche Gesellschafterversammlung Herr Jürgen PHILIPPI, vorbenannt, zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied.

#### Vierter Beschluss

Dipl.-Betriebswirt (FH) Rudolf Willems, geschäftsansässig in 9a, rue Gabriel Lippmann, 5365 Munsbach, wird zum Kommissar ernannt.

#### Fünfter Beschluss

Die Mandate des vorstehend ernannten Verwaltungsratsmitglieder, des geschäftsführenden Verwaltungsratsmitgliedes, und Kommissars enden sofort nach der jährlichen Generalversammlung von 2019.

#### Sechster Beschluss

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1855 Luxemburg, 46A, Avenue John. F. Kennedy.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten dem amtierenden Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Peter Anton MERZIGER, Matthias RÖDER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 02 avril 2014. Relation GRE/2014/1338. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG.



Junglinster, den 10. April 2014.

Référence de publication: 2014051957/219.

(140059267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

---

**Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.441.927.550,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 111.324.

In the year two thousand and thirteen, the nineteenth day of November before us, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111 324 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 August 2005, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 282 of 8 February 2006. The articles of association (the Articles) and have been amended several times and for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 8, 2011, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230 of 27 January 2012.

There appeared:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 16, avenue, Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 90 053 (the Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, with professional address in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal. The said proxy, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. waiver of convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of one billion, four hundred and forty one million, eight hundred and two thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 1,441,802,550) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and twenty five thousand United States Dollars (USD 125,000), represented by two thousand five hundred (2,500) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50) each, to one billion, four hundred and forty one million, nine hundred and twenty seven thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 1,441,927,550), represented by twenty eight million, eight hundred and thirty eight thousand, five hundred and fifty one (28,838,551) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, by way of the issuance of 28,836,051 shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-);

3. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2 above by way of a contribution in kind in an aggregate amount of USD 1,441,802,587, with an amount of USD 37 being allocated to the share premium of the Company;

4. Subsequent amendment to article 5.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the changes adopted under item 2 and 3 above;

5. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares; and

6. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entire share capital being represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder here represented considering itself duly convened and declaring having had perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one billion, four hundred and forty one million, eight hundred and two thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 1,441,802,550) in order to bring the share capital from its present amount of one hundred and twenty five thousand United States Dollars (USD 125,000.-), represented by two thousand five hundred (2,500) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, to one billion, four hundred and forty one million, nine hundred and twenty seven thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 1,441,927,550), represented by twenty eight million, eight hundred and thirty eight thousand, five hundred and fifty one (28,838,551) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, by way of the issuance of 28,836,051 shares, having a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-).

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription for, and full payment of, the share capital increase by way of a contribution in kind consisting of a receivable (or receivables) which the Sole Shareholder has against the Company in an aggregate amount of USD 1,441,802,587 (the Receivable).

The contribution in kind of the Receivable in an amount of USD 1,441,802,587 from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

- one billion, four hundred and forty one million, eight hundred and two thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 1,441,802,550), to the nominal share capital account of the Company; and
- thirty seven United States Dollars (USD 37), to the share premium account associated with the share capital.

The valuation of the contribution in kind of the Receivable is evidenced by:

- (i) the interim accounts of the Company dated 30 September 2013; and
- (ii) a certificate issued on the date of this deed by the management of the Sole Shareholder and acknowledged and agreed by the management of the Company.

It results from the certificate that, as of the date of the certificate:

- the interim accounts dated 30 September 2013 (the Interim Accounts) show receivables in an aggregate amount of at least USD 1,441,802,587 payable by the Company to the Sole Shareholder (the Receivable);
- the Sole Shareholder is the owner of the Receivable, is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable;
- the Receivable is certain and will be due and payable on its due date without deduction (certain, liquide et exigible);
- based on generally accepted accountancy principles the Receivable contributed to the Company as per the attached Interim Accounts is of at least USD 1,441,802,587 and since the date of the Interim Accounts no material changes have occurred which would have depreciated the value of the contribution being made to the Company;
- the Receivable contributed to the Company is freely transferable by the Sole Shareholder to the Company and is not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting its transferability or reducing its value;
- all formalities to transfer the legal ownership of the Receivable to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the Receivable will be extinguished by way of confusion (extinction par confusion) for the purposes of article 1300 of the Luxembourg Civil Code.

The certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The certificate and a copy of the Interim Accounts, after signature ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Fourth resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s corporate capital is set at one billion, four hundred and forty one million, nine hundred and twenty seven thousand five hundred and fifty United States Dollars (USD 1,441,927,550), represented by twenty eight million, eight hundred and thirty eight thousand, five hundred and fifty one (28,838,551) shares in registered form with a nominal value of fifty United States Dollars (USD 50.-) each, all subscribed and fully paid-up.”

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting under his/her sole signature, to proceed on behalf of the Company to register the newly issued shares.



### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de novembre, par-devant nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Ingersoll-Rand Lux Roza III S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 324 (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 16 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 282 le 8 février 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant un acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 8 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 230, le 27 janvier 2012.

A comparu:

Ingersoll-Rand Lux International S.à.r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois luxembourgeoises, dont le siège social est établi au 16, avenue Pasteur, L-2310, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 90 053 (l'Associé Unique),

Ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour le besoin de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un milliard quatre cent quarante et un millions huit cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 1.441.802.550) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, à un milliard quatre cent quarante et un millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 1.441.927.550) représenté par vingt-huit millions huit cent trente-huit mille cinq cent cinquante et un (28.838.551) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, par l'émission de 28.836.051 parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-);

3. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en nature d'un montant total de USD 1.441.802.587 dont un montant de USD 37 est affecté au compte de prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter les modifications mentionnées aux points 2. et 3. ci-dessus;

5. Modification du registre des associés de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises; et

6. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique ici représenté se considère comme dûment convoqué et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un milliard quatre cent quarante et un millions huit cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 1.441.802.550) afin de porter le capital social de son montant actuel de cent vingt-cinq mille dollars américains (USD 125.000,-) représenté par deux mille cinq cents (2.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, à un milliard quatre cent quarante et un millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 1.441.927.550) représenté par vingt-huit millions huit cent trente-huit mille cinq cent cinquante et un (28.838.551) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-) chacune, par l'émission de 28.836.051 parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50,-).

### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à, et la libération intégrale de l'augmentation de capital social par un apport en nature consistant en une créance (ou des créances) que l'Associé Unique détient envers la Société d'un montant total de USD 1.441.802.587 (la Créance).

L'apport en nature de la Créance d'un montant de USD 1.441.802.587 de l'Associé Unique à la Société doit être affecté comme suit:

- un milliard quatre cent quarante et un millions huit cent deux mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 1.441.802.550), au compte nominal de capital social de la Société; et
- trente-sept dollars américains (USD 37) au compte de prime d'émission lié au capital social.

L'estimation de l'apport en nature de la Créance est démontrée par:

- (i) les comptes intermédiaires de la Société datés du 30 septembre 2013; et
- (ii) un certificat émis à la date du présent acte par la gérance de l'Associé Unique et reconnu et approuvé par la gérance de la Société.

Il résulte du certificat, à la date du certificat que:

- les comptes intermédiaires datés du 30 septembre 2013 (les Comptes Intérimaires) montrent des créances d'un montant total d'au moins USD 1.441.802.587 payable par la Société à l'Associé Unique (la Créance);
- l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance, le seul ayant droit de la Créance et possède le pouvoir d'en disposer;
- la Créance est certaine, liquide et exigible en date due sans déduction aucune;
- sur base de principes comptables généralement acceptés, la Créance apportée à la Société sur base des Comptes Intérimaires est d'au moins USD 1.441.802.587 et depuis la date des Comptes Intérimaires aucun changement matériel n'a eu lieu qui aurait déprécié la valeur de l'apport fait à la Société;
- la Créance apportée à la Société est librement cessible par l'Associé Unique à la Société et n'est sujette à aucune restriction ni grevée d'un gage ou nantissement limitant sa cessibilité ou réduisant sa valeur;
- toutes les formalités pour le transfert de la propriété légale de la Créance à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de la Créance par l'Associé Unique à la Société, la Créance s'éteindra par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.

Le certificat et une copie des Comptes Intérimaires, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront attachés au présent acte pour être soumis avec lui auprès des formalités de l'enregistrement.

### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un milliard quatre cent quarante et un millions neuf cent vingt-sept mille cinq cent cinquante dollars américains (USD 1.441.927.550) représenté par vingt-huit millions huit cent trente-huit mille cinq cent cinquante et un (28.838.551) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale de cinquante dollars américains (USD 50) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, chacun agissant sous sa seule signature, pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales nouvellement émises.

### *Estimation des frais*

Les dépenses coûts, rémunérations et charges de toute sorte qui incombent à la société du fait du présent acte s'élèvent environ à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare expressément qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

En foi de quoi, le présent acte notarié est passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 novembre 2013. Relation: EAC/2013/15301. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014051809/227.

(140059480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Oribapru SCI, Société Civile.**

Siège social: L-5410 Beyren, 23, rue Fuert.

R.C.S. Luxembourg E 2.987.

L'an deux mille quatorze,  
le vingt-cinq mars.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),  
ont comparu:

1) Monsieur Paul ORIGER, né à Esch/Alzette, le 9 juin 1937 et son épouse Madame Chantal LUTGEN, sans état particulier, née à Rumelange, le 15 janvier 1940, demeurant ensemble à L-5410 Beyren, 23, rue Fuert;

2) Monsieur Marc ORIGER, né à Esch/Alzette, le 16 mars 1942 et son épouse Madame Jeanne STAAR, institutrice, née à Esch/Alzette, le 12 février 1943, demeurant ensemble à L-3899 Foetz, 102, rue Théodore de Wacquang;

3) Madame Nicole ORIGER, née à Esch/Alzette, le 4 octobre 1955, épouse de Monsieur Jean-Claude CONTER, demeurant à L-4165 Esch/Alzette, 5, rue Théodore Kapp;

4) Monsieur Charles Gustave PRÜSSEN, né à Esch/Alzette, le 23 novembre 1948, époux de Madame Corinne Marie Anne Elisabeth WEBER, demeurant à L-5355 Oetrange, 22, Im Meedenpoull;

5) Madame Anne-Marie Renée PRÜSSEN, née à Esch/Alzette, le 19 mars 1953, épouse de Monsieur Arnold Thomas KONTZ, demeurant à L-2130 Luxembourg, 19, Boulevard Dr. Charles Marx,

6) Monsieur Paul Lucien Henri PRÜSSEN, né à Esch/Alzette, le 11 juin 1955, époux de Madame Renée KETTENMEYER, demeurant à L-2523 Luxembourg, 25, rue Jean Schoetter; et

7) Madame Charlotte Elisabeth Lucie dite Lotty PRÜSSEN, née à Esch/Alzette, le 23 janvier 1957, épouse de Monsieur Henri René Charles FEYEREISEN, demeurant à L-2551 Luxembourg, 23, Avenue du X Septembre.

Lesquels comparants, ici personnellement présents, ont exposé au notaire instrumentant ce qui suit:

*Exposé préliminaire*

1.- Qu'ils sont les sept (7) seuls et uniques associés actuels de la société «ORIBAPRU SCI» (la «Société»), une société civile, établie et ayant son siège social au 23, rue Fuert, L-5410 Beyren, constituée avec un capital social de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT VINGT ET UN EUROS (2'726'821.- EUR) divisé en mille cinq cents (1'500) parts d'intérêt, sans désignation de valeur nominale, suivant acte notarié dressé par Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 27 octobre 2005, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 21 février 2006, sous le numéro 377 et page 18051 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section E et numéro 2 987;

2.- Que lors de l'acte de constitution de la Société, les mille cinq cents (1'500) parts d'intérêt (les «Parts») représentant l'intégralité du capital social de la Société, furent réparties entre les anciens associés, (i) Monsieur Nicolas ORIGER et son épouse Madame Charlotte BATTIN, ayant demeuré en dernier lieu à Esch-sur-Alzette, à concurrence de cinq cent vingt-cinq (525) Parts; (ii) Madame Renée BATTIN, veuve de Monsieur Norbert PRÜSSEN, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, à concurrence de sept cent cinquante (750) Parts et (iii) les associés existants, Paul, Marc et Nicole, les ORIGER (enfants des époux Nicolas ORIGER-Charlotte BATTIN), chacun d'entre eux à raison de soixante-quinze (75) Parts.

3.- Que suite au décès de Monsieur Nicolas ORIGER, survenu le 29 janvier 2008 et celui de Madame Charlotte BATTIN, survenu le 09 novembre 2005, les cinq cent vingt-cinq (525) Parts détenues par eux sont échues à leurs trois (3) enfants, Paul, Marc et Nicole, les ORIGER, à raison d'un tiers (1/3) indivis en pleine propriété à chacun, soit cent soixante-quinze (175) Parts un chacun;

4.- Que cette nouvelle répartition des Parts entre les associés entraînant concomitamment une modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société fut constatée et acceptée par les associés aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés tenue par devant le prédit Tom METZLER, en date du 05 juin 2008, laquelle fut publiée au Mémorial, le 16 juillet 2008, sous le numéro 1752 et page 84079;

5.- Que suite au décès de Madame Renée BATTIN, prénommée, survenu à Luxembourg, le 08 novembre 2013, les sept cent cinquante (750) Parts détenues par elle sont échues à ses quatre (4) enfants, Charles Gustave, Anne-Marie Renée, Paul Lucien Henri et Charlotte Elisabeth Lucie dite Lotty, les PRÜSSEN, à raison d'un quart (1/4) indivis en pleine propriété à chacun, soit cent quatre-vingt-sept Parts et demi (187,50) Parts un chacun.

6.- Que suite à un arrangement conclu entre les héritiers de feu Madame Renée BATTIN, et afin de ne pas avoir des fractions de Parts, les conjoints PRÜSSEN se sont convenus à répartir entre eux les sept cent cinquante (750) Parts leur échues de la manière suivante: (i) Monsieur Charles Gustave PRÜSSEN aura cent quatre-vingt-huit (188) Parts; (ii) Madame Anne-Marie Renée PRÜSSEN aura cent quatre-vingt-huit (188) Parts; (iii) Monsieur Paul Lucien Henri PRÜSSEN aura cent quatre-vingt-sept (187) Parts; et (iv) Madame Charlotte Elisabeth Lucie dite Lotty PRÜSSEN aura cent quatre-vingt-sept (187) Parts, la différence de valeur étant équilibrée par des attributions compensatoires lors du partage des avoirs bancaires dépendant de la succession.

Ceci exposé, les associés prémentionnés, représentant ainsi l'intégralité du capital social de la Société, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité et sur ordre du jour conforme, la résolution suivante:

#### Résolution

L'assemblée générale extraordinaire des associés DECIDE que, suite au décès de Madame Renée BATTIN, ainsi qu'à la prédite convention mentionnée au point 6.- de l'exposé ci-avant, l'article CINQ (5) des statuts de la Société est à modifier et aura dorénavant la nouvelle teneur qui suit:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à la somme de DEUX MILLIONS SEPT CENT VINGT-SIX MILLE HUIT CENT VINGT ET UN EUROS (2'726'821.-EUR) divisé en mille cinq cents (1'500) parts d'intérêt, sans désignation de valeur nominale et réparties entre les associés ci-après de la manière suivante:

1) Monsieur Paul ORIGER, né à Esch/Alzette, le 9 juin 1937 et son épouse Madame Chantal LUTGEN, sans état particulier, née à Rumelange, le 15 janvier 1940, demeurant ensemble à L-5410 Beyren, 23, rue Fuert, deux cinq cinquante (250) parts d'intérêt;

2) Monsieur Marc ORIGER, né à Esch/Alzette, le 16 mars 1942 et son épouse Madame Jeanne STAAR, institutrice, née à Esch/Alzette, le 12 février 1943, demeurant ensemble à L-3899 Foetz, 102, rue Théodore de Wacquant, deux cinq cinquante (250) parts d'intérêt;

3) Madame Nicole ORIGER, née à Esch/Alzette, le 4 octobre 1955, épouse de Monsieur Jean-Claude CONTER, demeurant à L-4165 Esch/Alzette, 5, rue Théodore Kapp, deux cinq cinquante (250) parts d'intérêt;

4) Monsieur Charles Gustave PRÜSSEN, né à Esch/Alzette, le 23 novembre 1948, époux de Madame Corinne Marie Anne Elisabeth WEBER, demeurant à L-5355 Oetrange, 22, Im Meedenpoull, cent quatre-vingt-huit (188) parts d'intérêt;

5) Madame Anne-Marie Renée PRÜSSEN, née à Esch/Alzette, le 19 mars 1953, épouse de Monsieur Arnold Thomas KONTZ, demeurant à L-2130 Luxembourg, 19, Boulevard Dr. Charles Marx, cent quatre-vingt-huit (188) parts d'intérêt;

6) Monsieur Paul Lucien Henri PRÜSSEN, né à Esch/Alzette, le 11 juin 1955, époux de Madame Renée KETTENMEYER, demeurant à L-2523 Luxembourg, 25, rue Jean Schoetter; cent quatre-vingt-sept (187) parts d'intérêt;

et

7) Madame Charlotte Elisabeth Lucie dite Lotty PRÜSSEN, née à Esch/Alzette, le 23 janvier 1957, épouse de Monsieur Henri René Charles FEYEREISEN, demeurant à L-2551 Luxembourg, 23, Avenue du X Septembre, cent quatre-vingt-sept (187) parts d'intérêt;

TOTAL: MILLE CINQ CENTS (1'500) parts d'intérêt.»

Dont acte, passé à Luxembourg-Ville, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Paul ORIGER, Chantal LUTGEN, Marc ORIGER, Jeanne STAAR, Nicole ORIGER, Charles Gustave PRÜSSEN, Anne-Marie Renée PRÜSSEN, Paul Lucien Henri PRÜSSEN, Lotty PRÜSSEN, Jean-Joseph WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 mars 2014. Relation: EAC/2014/4277. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014051989/98.

(140058935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

**Polaris Finance Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.963.529,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 175.191.

In the year two thousand and fourteen, on the third of April.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Polaris Industries Holdco LP, a Cayman exempted limited partnership having its registered office at c/o CARD Corporate Services Ltd, Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Cayman Islands, represented by its general partner Polaris Industries LLC, here represented by Ms. Peggy Simon, private employee, with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on April 3, 2014.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing entity is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established in Luxembourg under the name of “Polaris Finance Co S.à r.l.”, having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 175.191 (NIN 2013 2404 098), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on February 8<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 822, on April 8<sup>th</sup>, 2013 (the “Company”). The Company’s articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated April 30<sup>th</sup>, 2013, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1517, on June 26<sup>th</sup>, 2013.

II. The Company’s share capital is set at ten million, nine hundred and sixty-three thousand, five hundred and twenty-eight Euro (EUR 10,963,528.-) represented by ten million, nine hundred and sixty-three thousand, five hundred and twenty-eight (10,963,528) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

III. The appearing entity, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the share capital of the Company by one Euro (EUR 1.-) in order to raise it from its present amount of ten million, nine hundred and sixty-three thousand, five hundred and twenty-eight Euro (EUR 10,963,528.-) to ten million, nine hundred and sixty-three thousand, five hundred and twenty-nine Euro (EUR 10,963,529.-) by the creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one Euro (EUR 1.-), vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon, Polaris Industries Holdco LP, prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the newly issued share and to have it fully paid up in the amount of one Euro (EUR 1.-) by a contribution in cash in the amount of two million, one hundred and fifty thousand Euro (EUR 2,150,000.-), so that from now on the Company has at its free and entire disposal this amount, as has been certified to the undersigned notary (the “Cash Contribution”).

The excess amount of the Cash Contribution of two million, one hundred and forty-nine thousand, nine hundred and ninety-nine Euro (EUR 2,149,999.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

Pursuant to the above resolution, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 6. Subscribed Capital.** The share capital is fixed at ten million, nine hundred and sixty-three thousand, five hundred and twenty-nine Euro (EUR 10,963,529.-) represented by ten million, nine hundred and sixty-three thousand, five hundred and twenty-nine (10,963,529) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve”.

### *Third resolution*

The sole shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any Manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued share in the share register of the Company.

### *Costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at two thousand five hundred Euro (EUR 2.500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the entity appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze, le trois avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Polaris Industries Holdco LP, une partnership constituée selon les lois des Iles Caïmans, ayant son adresse à c/o CARD Corporate Services Ltd, Zephyr House, 122 Mary Street, P.O. Box 709, Grand Cayman KY1-1107, Iles Caïmans, représentée par son general partner Polaris Industries LLC, ici représentée par Ms. Peggy Simon, employée privée, avec adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 3 avril 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Polaris Finance Co S.à r.l.», ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175.191 (NIN 2013 2404 098), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 8 février 2013, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations numéro 822, le 8 avril 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 avril 2013, publié au Mémorial C - recueil des Sociétés et Associations, numéro 1517, le 26 juin 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent vingt-huit Euros (EUR 10.963.528,-) représenté par dix millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent vingt-huit (10.963.528) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

III. La comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire de documenter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un euro (EUR 1,-) pour le porter de son montant actuel de dix millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent vingt-huit Euros (EUR 10.963.528,-) à dix millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent vingt-neuf Euros (EUR 10.963.529,-) par la création et l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### *Subscription - Payment*

Sur ce, Polaris Industries Holdco LP, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à la nouvelle part sociale et la libérer intégralement pour un montant d'un Euro (EUR 1,-) par un apport en numéraire de deux millions, cent cinquante mille euros (EUR 2.150.000,-), de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition cette somme ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire («Apport en Numéraire»).

Le montant excédentaire de l'Apport en Numéraire de deux millions, cent quarante-neuf mille, neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros (EUR 2.149.999,-) sera alloué au compte de prime d'émission de la Société.

### *Deuxième résolution*

En conséquence de l'augmentation de capital de la Société, l'associée unique a décidé de modifier et reformuler l'article 6 des statuts de la Société comme suit:



« **Art. 6. Capital souscrit.** Le capital social est fixé à dix millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent vingt-neuf Euros (EUR 10.963.529,-) représenté par dix millions neuf cent soixante-trois mille cinq cent vingt-neuf (10.963.529) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale».

#### Troisième résolution

L'associée unique a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription de la part sociale nouvellement émise dans le registre des parts sociales de la Société.

#### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros (EUR 2.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 04 avril 2014. Relation: ECH/2014/688. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014051997/136.

(140059334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2014.

### **Senoufo S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.220.

#### DISSOLUTION

L'an deux mille quatorze, le trente et unième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société civile constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg "SENOU INVEST S.C.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Monsieur François LANNERS, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial au sens des dispositions de la loi du 11 mai 2007, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, "SENOUFO S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 157220, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 160 du 26 janvier 2011,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 décembre 2013, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

- 2) Que le capital social est fixé à quatre cent trente-deux mille six cents euros (EUR 432.600,-), représenté par quatre cent trente-deux mille six cents (432.600) actions avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;
- 3) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la Société (l'«Actionnaire Unique»);
- 4) Que l'Actionnaire Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Actionnaire Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Actionnaire Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Actionnaire Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Actionnaire Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
- 9) Que l'Actionnaire Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission d'actions ou de tous autres valeurs seront annulés;
- 11) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux Mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire par noms, prénoms, états et domiciles, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. LANNERS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2014. LAC/2014/15136. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 9 avril 2014.

Référence de publication: 2014052633/63.

(140059597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2014.

---

#### **Romanée Invest S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 109.495.

L'assemblée générale des actionnaires de la société, réunie le 20 mars 2014 a pris les résolutions suivantes:

Monsieur Christian Moufle, né le 20 mars 1954 à Bourges (France) et domicilié professionnellement au 39, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg est nommé administrateur à compter du 10 mars 2014 en remplacement de Monsieur Hervé Roux démissionnaire. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale de 2019.

Madame Tazia Benameur est reconduite dans son mandat de commissaire aux comptes pour un nouveau terme de six années. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale de 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mars 2014.

*Pour Le Conseil d'Administration*

Signature

Référence de publication: 2014053304/17.

(140060956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.